

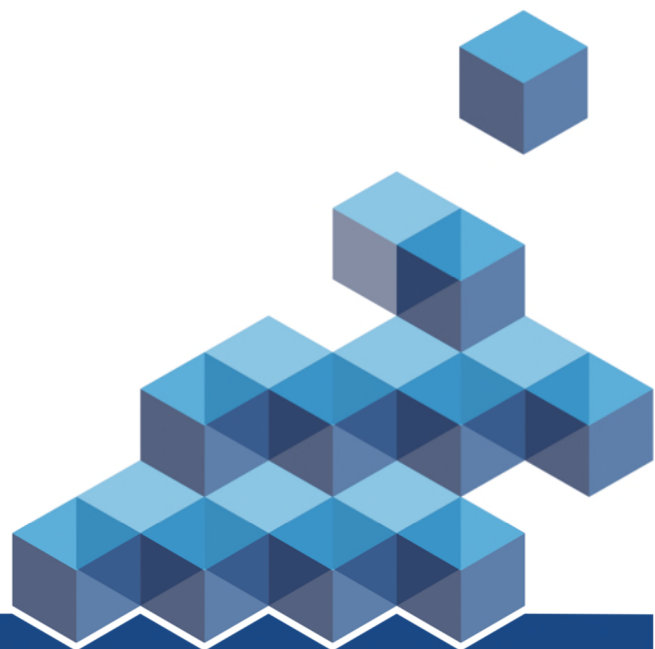
**Etoile
Gestion**



Code de Transparence ISR AFG / FIR / EUROSIF

Etoile Développement Durable

Edition 2021



Préambule

Etoile Gestion, filiale d'Amundi, bénéficie de l'antériorité et de l'expertise d'Amundi en matière de finance responsable.

Amundi a fait de l'investissement responsable l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Ce choix repose sur deux convictions. La première correspond à une conscience claire de la responsabilité des investisseurs pour allouer l'épargne en prenant en considération, au-delà des critères financiers, son impact sur la société en général. La seconde est la conviction que la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les politiques d'investissement a un impact positif sur la performance financière.

Notre fonds **Etoile Développement Durable** nourricier du fonds Amundi Valeurs Durables s'inscrit donc dans cette démarche rigoureuse.

Guide de lecture

Amundi répond au Code de Transparence Européen, conçu et approuvé par l'AFG¹, le FIR² et l'EUROSIF³, afin d'apporter à l'ensemble de ses clients des informations transparentes sur sa gestion investissement Socialement Responsable (ISR).

La documentation internet liée à une réponse est accessible en cliquant sur le lien actif correspondant.

Les réponses aux questions du présent Code de Transparence engagent la seule responsabilité d'Amundi.

Déclaration d'engagement

L'Investissement Responsable (IR) est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion du fonds cité en référence.

Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible sur notre site internet www.etoile-gestion.com

Conformité avec le code de transparence

La société de gestion Amundi Asset Management s'engage à être transparente et considère être aussi transparente que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où elle opère.

Le fonds respecte les recommandations du Code de transparence.

Achévé de rédiger le 30 juillet 2021.

¹ Association Française de la Gestion Financière www.afg.asso.fr

² Forum pour l'Investissement Responsable www.frenchsif.org

³ Forum Européen de l'Investissement Responsable www.eurosif.org

Sommaire

Préambule.....	2
Guide de lecture	2
Déclaration d'engagement	2
Conformité avec le code de transparence.....	2
Sommaire.....	3
1. Fonds concerné par ce code de transparence	4
2. Données générales sur la société de gestion.....	5
3. Données générales sur le fonds ISR présenté dans ce code de transparence.....	12
4. Processus de gestion.....	21
5. Contrôle ESG	25
6. Mesure d'impact et reporting ESG	26

1. Fonds concerné par ce code de transparence

Ce code s'applique au fonds Etoile Développement Durable fonds nourricier d'Amundi Valeurs Durables dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Nom du Fonds	ETOILE DEVELOPPEMENT DURABLE
Encours du fonds (en M€) au 31/12/2020	50,10 €
Classification	<input checked="" type="checkbox"/> Actions Internationales
Approche(s) dominante(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Best-in-Class <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input checked="" type="checkbox"/> Thématique ISR <input checked="" type="checkbox"/> Engagement
Exclusions appliquées par le fonds	<input checked="" type="checkbox"/> Armement (les mines antipersonnel et bombes à sous-munition armes chimiques, biologiques et à l'uranium appauvri) <input checked="" type="checkbox"/> Charbon (Politique Amundi) <input checked="" type="checkbox"/> Énergies fossiles non conventionnelles <input checked="" type="checkbox"/> Pacte Mondial (Entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial) <input checked="" type="checkbox"/> Tabac (Politique Amundi)
Labels	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR
Classification SFDR	<input checked="" type="checkbox"/> Article 9
Classification AMF	<input checked="" type="checkbox"/> Catégorie 1 (approche significativement engageante)
Liens vers les documents relatifs au fonds	Lien vers la documentation du fonds Etoile Développement Durable

2. Données générales sur la société de gestion

2.1 Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce code

Le fonds Etoile Développement Durable est géré par **Etoile Gestion**, filiale d'Amundi.

Etoile Gestion est une Société Anonyme au capital de 29 000 010 euros ayant pour objet la gestion de portefeuille pour compte de tiers, agréée le 24 janvier 1997 par l'AMF sous le numéro d'agrément GP 97002. RCS Paris : 784 393 688

Son siège social : est situé au 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris

Site internet : www.etoile-gestion.com

Etoile Développement Durable est un fonds nourricier d'Amundi Valeurs Durables géré par Amundi. L'approche ISR décrite ci-après correspond donc à celle du fonds maître Amundi Valeurs Durables et les règles ISR sont celles appliquées par Amundi.

2.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

L'investissement responsable a été l'un des principes fondateurs d'Amundi. Nous sommes convaincus que les questions environnementales, sociales et de gouvernance auxquelles les entreprises sont confrontées ont un impact majeur sur la société. Ils ont également des conséquences financières. Aux côtés des notations de crédit et financières, la notation ESG d'un émetteur est devenue un élément clé dans les décisions d'investissement.

Ci-dessous sont détaillées les principales avancées d'Amundi en tant qu'Investisseur Responsable :



Source : Amundi

* AuM : Fin décembre 2020

Veuillez trouver plus d'informations sur la démarche d'investisseur responsable d'Amundi sur le site <https://le-groupe.amundi.com/Un-acteur-engage/Documentation>

2.3 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Amundi a fait de l'investissement responsable l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Ce choix repose sur deux convictions. La première correspond à une conscience claire de la responsabilité des investisseurs pour allouer l'épargne en prenant en considération, au-delà des critères financiers, son impact sur la société en général. La seconde est la conviction que la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les politiques d'investissement a un impact positif sur la performance financière.

Amundi a formalisé sa politique d'investissement Responsable dans un document qui a pour vocation d'expliquer la gouvernance, la politique et la stratégie d'intégration des critères ESG dans la politique d'investissement.

Cette politique est actualisée annuellement et publiée sur le site d'internet d'Amundi : <https://le-groupe.amundi.com/Un-acteur-engage/Documentation>

La stratégie d'investissement responsable d'Amundi s'articule autour de plusieurs axes majeurs :

– **L'intégration ESG dans les gestions :**

L'ensemble des gérants ont accès aux notes ESG produites par l'équipe d'Analyse ESG, soit 12 000 émetteurs au niveau mondial.

– **Une politique d'exclusion ciblée**

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées dans toutes ses stratégies de gestion active qui concernent les entreprises non conformes à sa politique ESG, ni aux conventions et cadres internationaux et nationaux. En complément, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles, spécifiques aux industries du charbon et du tabac, qui ont été renforcées fin 2020.

– **L'engagement avec les émetteurs**

Pilier majeur de notre vision d'investisseur responsable, l'engagement s'exerce lors des échanges des analystes avec les entreprises tout au long de l'année, et à travers l'engagement sur les grands enjeux du développement durable, par des actions individuelles ou collaboratives.

– **Une politique de vote ESG**

La politique de vote d'Amundi est en ligne avec sa vision d'investisseur responsable et avec la volonté d'aider les entreprises à progresser vers des objectifs plus durables.

– **Les solutions d'investissements responsables**

Amundi propose à ses clients des solutions adaptées aux divers enjeux et approches ESG : fonds best-in-class, fonds labellisés, fonds thématiques et fonds à impact. En 2020, Amundi a continué à innover au sein de toutes les classes d'actifs pour développer cette gamme.

– **Des partenariats innovants**

Enfin, à travers des partenariats innovants avec de grands investisseurs publics, Amundi développe des solutions pour financer la transition énergétique. Nous privilégions les initiatives qui stimulent à la fois l'offre et la demande et qui contribuent à la construction d'un marché dynamique pour les instruments d'investissement responsable.

2.4 Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels les entreprises font face ont un impact majeur sur la société. Ils ont également des conséquences financières pour les entreprises, aussi bien en termes de risques que d'opportunités. Amundi souhaite appréhender au mieux ces sujets afin d'assumer son rôle d'entreprise citoyenne et intégrer ces risques et opportunités dans ses décisions de gestion.

Ainsi pour Amundi, l'analyse ESG a pour but de sensibiliser et inciter les entreprises à s'inscrire dans une logique de développement durable tout en leur attribuant une note ESG (Environnement, Social, Gouvernance) se basant sur un référentiel de critères. Cette analyse permet d'intégrer les risques intangibles liés à l'activité de l'entreprise et est donc susceptible de réduire le niveau de risque pour l'investisseur. La mise en œuvre de l'analyse ESG réside donc dans la capacité à sélectionner les entreprises répondant positivement aux enjeux du développement durable, en fonction d'un référentiel de critères ESG.

D'autre part, Amundi est convaincue que sociétés de gestion et investisseurs ne peuvent plus ignorer les risques induits par le changement climatique. Si la gestion et la réduction de ces risques sont alignées avec des objectifs de long terme, nous avons également un rôle clé à jouer dans le financement de la transition vers une économie bas carbone. Notre responsabilité, en tant que société de gestion, est de nous assurer que les investisseurs prennent en compte les risques de long terme ainsi que saisir les opportunités qui émergent de cette transition. Pour cela, nous favorisons les investissements à impact positif et encourageons des pratiques responsables au sein des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Les enjeux liés à la transition énergétique sont au cœur de la stratégie d'investissement responsable d'Amundi qui a poursuivi en 2020 ses engagements en faveur d'une économie bas carbone. Ces engagements s'inscrivent dans la stratégie Climat du groupe Crédit Agricole et la gouvernance mise en place à cet effet. Au 31 décembre 2020, les encours soutenant la transition énergétique et la croissance verte atteignent 21,9 milliards d'euros, en forte progression par rapport à 2019 (+ 78 %).

L'industrie de la gestion d'actifs est confrontée à des risques financiers liés au changement climatique. Pour Amundi, ces risques ne sont pas spécifiques, étant couverts par l'approche ESG qu'Amundi a placée au cœur de sa raison d'être d'investisseur responsable. En effet, la démarche ESG mise en œuvre depuis la création d'Amundi, et amplifiée depuis 2018, repose notamment sur l'intégration de critères extra-financiers (ESG) dans les processus de gestion, sur une politique d'exclusion ciblée, et par des initiatives spécifiques sur la transition énergétique et la décarbonation des portefeuilles.

Les risques et opportunités ESG liés au changement climatique sont pris en compte dans la dimension environnementale de notre analyse ESG sur l'ensemble de nos investissements. Pour mieux répondre à la spécificité de l'analyse des risques de transition et des risques physiques, Amundi s'est organisée pour renforcer ses capacités en matière de données climatiques afin d'avoir à sa disposition des mesures climatiques pour évaluer ses investissements de manière compréhensive.

Évaluation complète des risques liés à la transition : Nous évaluons ensuite le niveau d'engagement de l'entreprise à réduire son empreinte afin de corriger potentiellement le niveau d'exposition au risque de transition. Pour ce faire, Amundi utilise une combinaison de mesures : Émissions de carbone, intensité carbone, activités et objectifs verts et bruns. En outre, Amundi utilise une notation complète pour évaluer à la fois l'exposition et la performance d'une entreprise en ce qui concerne la transition énergétique, la TEE Rating. Cette notation est calculée en utilisant la même échelle et les mêmes sources que pour notre notation ESG. Au-delà des fournisseurs de données traditionnels, Amundi s'appuie également sur des données « open source » pour mener à bien son évaluation complète des risques de transition (par exemple la base de données Science Based Target Initiative).

Évaluation des risques physiques : Du côté du risque physique, les stratégies d'Amundi utilisent le score d'exposition au risque physique développé par Trucost qui mesure l'exposition d'un émetteur à sept événements climatiques extrêmes, tant chroniques que aigus (onde de Coldwave, onde de chaleur, stress hydrique, inondation côtière, Wildfire, ouragan et inondation) grâce à des données au niveau des actifs. Cette mesure évalue la localisation des activités d'une entreprise afin de déterminer si elles sont exposées à des risques climatiques chroniques et/ou aigus. En outre, les gérants de portefeuille prennent également en compte les notations internes qui incluent la prise en compte de la performance d'un émetteur par rapport au climat.

Température, alignement de -2°C : Cette approche consiste à comparer la trajectoire des émissions de carbone d'une entreprise avec les bilans carbonés sectoriels. Ces bilans carbonés ont pour objectif d'être cohérents avec la limitation du réchauffement climatique à 2°C ou en dessous de 2°C. Comme cette approche n'est pas encore stabilisée et que plusieurs

fournisseurs de données sont encore en train de développer leurs produits, nous suivons de près leur développement en cours.

La notation de la température signifie que les émissions attribuables au fonds sont en ligne avec cette hausse de la température mondiale, sur la base des objectifs de réduction des émissions des entreprises dans lesquelles le fonds investit.

Dans le cadre de sa boîte à outils de recherche ESG, les notations de température du CDP renforcent les capacités d'évaluation prospective d'Amundi afin d'identifier les priorités et le degré d'action requis, notamment par l'engagement des entreprises de l'univers d'investissement à fixer des objectifs de réduction des émissions plus ambitieux et fondés sur la science.

Les évaluations de température du CDP s'appuient sur un protocole à venir développé par le CDP et le WWF pour traduire les objectifs d'émissions des entreprises en températures. Les notes reflètent le réchauffement climatique susceptible de se produire si les émissions mondiales de GES sont réduites à la même vitesse que les émissions de l'entreprise sélectionnée, en fonction de l'objectif ambitieux qu'elle s'est fixé.

1,5 °C est l'augmentation maximale de la température mondiale que la science juge possible pour éviter les pires effets du réchauffement climatique, et chaque augmentation supplémentaire de la température est susceptible d'avoir des effets dévastateurs. Actuellement, l'action en faveur du climat est compatible avec la limitation du réchauffement à 3,2 °C d'ici la fin du siècle.

Pour évaluer les températures, l'ensemble de données utilise les émissions et les données cibles du CDP - la plateforme de divulgation mondiale et le plus grand ensemble de données environnementales au monde.

2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Des ressources spécialisées

La ligne métier Investissement Responsable, définit et met en œuvre la stratégie d'Amundi en matière de finance durable dans toutes ses dimensions, au service des différentes gestions : analyse et notation des entreprises, engagement et vote, intégration des facteurs ESG et conception de solutions d'investissement durable, indicateurs clés de durabilité des portefeuilles, promotion ESG, et participation aux travaux et initiatives de place.

A fin décembre 2020, la ligne métier regroupe **35** personnes. Elle est organisée en quatre équipes différentes:

- **Analyse ESG, Engagement et Vote** : cette équipe internationale est répartie entre Paris, Dublin, Londres et Tokyo. Les analystes ESG rencontrent, engagent et maintiennent le dialogue avec les entreprises afin d'améliorer leurs pratiques ESG, avec la responsabilité de noter ces entreprises et de définir les règles d'exclusion. Les analystes ESG travaillent aux côtés d'une équipe de spécialistes dédiée à la politique de vote et au dialogue préalable aux réunions. Basés à Paris, ils définissent la politique de vote des Assemblées Générales des sociétés dans lesquelles Amundi investit pour le compte de ses clients.
- **Méthode et solutions ESG** : cette équipe d'analystes quantitatifs et d'ingénieurs financiers est en charge de la maintenance et du développement du système de scoring ESG propriétaire d'Amundi, des systèmes de gestion des données liées à l'ESG (y compris la sélection de fournisseurs de données externes pour générer des scores ESG propriétaires). Ils aident les analystes et les gestionnaires de portefeuille à intégrer les considérations ESG dans leurs décisions d'investissement, ainsi que les équipes de développement commercial à créer des solutions innovantes en intégrant des données liées au développement durable dans les produits financiers (notations ESG, données climatiques, mesures d'impact, controverses...). Ils supervisent le développement et l'intégration des outils d'analyse ESG dans les systèmes de gestion de portefeuille et de reporting client d'Amundi et sont également chargés de mettre en œuvre les règles d'exclusion ESG spécifiques aux clients.
- **ESG Business Development & Advocacy** : cette équipe est chargée de soutenir et de développer une offre et des solutions ESG qui répondent aux besoins et aux défis des investisseurs, de fournir des conseils et des services ESG à tous

les clients d'Amundi et de gérer la défense des intérêts ESG et les collaborations avec les initiatives de finance responsable, ainsi que de développer des programmes de formation pour nos clients.

- **COO Office** : cette équipe est chargée de coordonner le département avec les fonctions support du groupe, de produire les tableaux de bord de suivi de l'activité (Business, Budget, IT, Audit, projets), et de superviser les grands projets transversaux.

Une gouvernance dédiée à la politique ESG

Avec l'appui de ces équipes, Amundi anime quatre comités faisant l'objet d'un suivi régulier par le Directeur Général d'Amundi :

Comité stratégique ESG

Présidé par le Directeur Général d'Amundi, le Comité stratégique ESG se réunit tous les deux mois et définit la politique ESG d'Amundi et ses orientations clés pour la France et l'international. Il valide la politique et les thématiques d'engagement.

Comité de notation ESG

Le Comité de notation ESG se réunit tous les mois. Il définit et valide la notation ESG, se prononce sur les politiques d'exclusion ainsi que sur les stratégies investissement intégrant les notations ESG.

Comité de vote ESG

Le Comité de vote ESG se réunit annuellement pour valider la politique de vote mais peut être convoqué autant que besoin. Il a pour rôle d'examiner et de valider les engagements et l'exercice des droits de vote d'Amundi, et d'assurer leur cohérence avec les thématiques d'engagement clés ESG.

2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion?

Nos gérants Investissement Responsable représentent environ 500 personnes auxquelles viennent s'ajouter nos 26 experts dédiés à l'analyse ESG, à la méthodologie de notation ESG et au vote et dialogue pré-assemblée.

2.7 Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

En tant qu'investisseur responsable ayant une influence croissante dans la prise en compte des critères ESG, Amundi participe à de nombreuses initiatives en tant que membre ou signataire.

Ces initiatives internationales regroupent des investisseurs institutionnels et des professionnels de la gestion d'actifs. Leur objectif est d'encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques et leur transparence dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et la déforestation, la protection des ressources en eau, la santé, la nutrition dans les pays en développement, etc.

Initiatives IR

- PRI - Principles For Responsible Investment
- Finance for Tomorrow
- The Embankment Project for Inclusive Capitalism
- ICMA - International Capital Market Association
- Swiss Sustainable Finance Association
- OCDE - Trust in Business Network (TriBuNe)
- AFME - Association for Financial Markets in Europe
- Invest Europe
- Pensions For Purpose
- EFAMA - European Fund and Asset Management Association
- AMF - Financial Markets Authority
- AFG - French Asset Management Association
- FIR - French Sustainable Investment Forum
- ORSE - Corporate Social Responsibility Observatory
- Medici Committee
- Institut Montaigne
- St. Gallen Symposium
- Louis Bachelier Institute
- Positive Economy Institute
- Institut de l'Entreprise
- Institute for Responsible Capitalism
- Chair "Sustainable Finance and Responsible Investment"
- C3D - College of Sustainable Development Directors
- Les Rencontres Economiques d'Aix – Circle of Economists

Initiatives Environnementales

- TCFD - Task Force on Climate-related Financial Disclosures
- IIGCC - Institutional Investors Group on Climate Change
- AIGCC - Asia Investor Group on Climate Change
- CDP - Carbon Disclosure Project
- PDC - Portfolio Decarbonization Coalition
- GBP - Green Bonds Principles
- Montreal Carbon Pledge
- One Planet Sovereign Wealth Fund Asset Manager
- Finance Lab of the French Ecological and Inclusive Ministry
- Climate Bonds Initiative
- Climate Action 100+
- The Japan TCFD Consortium
- FAIRR - Farm Animal Investment Risk & Return
- Act4nature
- iCI - Initiative Climat International - Private equity action on climate change
- EPE - Entreprises pour l'Environnement
- Fondation de la mer

Initiatives Sociales

- Finansol
- Platform Living Wage Financials
- SBP - Social Bond Principles
- PRI Human Rights Engagement
- Access to Medicine Index
- Access to Nutrition Index
- Clinical Trials Transparency
- RAFI - Human Rights Reporting & Assurance Frameworks Initiative
- Tobacco-Free Finance Pledge
- The 30% Club France Investor Group
- Investor Action on AMR initiative

Initiatives de Gouvernance

- ICGN - International Corporate Governance network

Source: Amundi

Une participation active aux instances de place

Amundi participe activement aux groupes de travail pilotés par des organismes de marché visant à faire évoluer la finance responsable, le développement durable et la gouvernance d'entreprise. Amundi est notamment membre de l'Association Française de Gestion financière (AFG), de l'Association européenne de la gestion d'actifs (EFAMA), de l'Institut Français des Administrateurs (IFA), de l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE), de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF), de SIF européens (France, Espagne, Italie, Suède), des SIF canadiens, japonais et australien, de l'association française Entreprises pour l'Environnement, du Finance Lab du Ministère français de l'écologie et de l'inclusion, du One Planet Sovereign Wealth Fund Asset Manager, du Plateform Living Wage Financials (PLW). Amundi est également membre et administrateur de Finansol.

De plus, Amundi soutient la Chaire académique "Finance durable et Investissement Responsable", créée en 2007, parrainée par l'Association Française de Gestion (AFG) et pilotée par l'École Polytechnique et l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) de Toulouse.

En 2020, Amundi a participé au lancement du groupe d'investisseurs Club France 30 %.

Cette initiative vise à promouvoir une meilleure mixité à tous les niveaux de la hiérarchie des entreprises et appelle notamment les grandes capitalisations françaises (SBF 120) à établir un plan d'action pour avoir au moins 30% de femmes dans les équipes de direction d'ici 2025.

Soutien à l'essor d'un think tank : le Comité Médicis

Amundi fait partie du Comité Médicis, groupe de travail dédié à la finance responsable créé par Amundi. Cette réflexion vise à aborder les grandes questions sociales actuelles en termes de relation avec la finance, avec deux objectifs :

- 1) Préciser comment Amundi peut mettre en œuvre son quatrième pilier et notamment définir sa politique d'investissement responsable (étudier les critères ESG à prendre en compte et leur évolution possible ou probable en matière de débats publics et de problématiques émergentes).
- 2) Contribuer au débat public, en permettant à Amundi d'assumer pleinement son rôle social et d'être un type différent de société financière, en raison de sa compréhension et de ses perspectives uniques sur le monde qui l'entoure.

Le Comité Médicis, présidé par le Directeur Général d'Amundi, rassemble des personnalités reconnues de différentes nationalités et origines : Économistes, philosophes, scientifiques, sociologues, chefs d'entreprise, représentants des non-profits, etc.

Leurs missions consistent à :

- Étudier, d'un point de vue multidisciplinaire, les grandes questions économiques, sociales et environnementales auxquelles nos sociétés et nos économies sont confrontées.
- En cherchant comment les transformer en une politique financière responsable.
- Création de recommandations pratiques pour les financiers et les entreprises.
- Encourager la promotion de ses travaux.

2.8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Au 31 décembre 2020, l'encours total des actifs Investissement Responsable du groupe Amundi s'élevait à 378 milliards d'euros.

2.9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Au 31 décembre 2020, le pourcentage des actifs Investissement Responsable s'élevait à 20 %.

2.10 Donnez la liste des fonds ISR ouverts au public géré par la société de gestion

Dénomination	Etoile Développement Durable
Code ISIN	FR0010502088
Forme juridique	FCP
Univers d'investissement	Actions internationales
Indice de référence	–
Durée minimum de placement recommandée	5 ans
Actif net (en M€) au 31/12/2020	50,10

3. Données générales sur le fonds ISR présenté dans ce code de transparence

3.1 Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

L'approche ISR du fonds cité ci-dessus est celle de son fonds maître « Amundi Valeurs Durables ».

Le FCP investit à travers son OPCVM maître dont l'objectif est de participer à l'évolution des marchés actions européens en sélectionnant des valeurs dont l'activité est liée au développement durable et principalement à l'Environnement, tout en intégrant des critères ESG (sociaux, Environnementaux, et de gouvernance d'entreprise) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

L'équipe de gestion sélectionne au sein de l'univers d'investissement (principalement les entreprises du MSCI Europe) des actions de petites, moyennes ou grandes sociétés européennes identifiées comme réalisant une partie significative de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au développement durable et la transition énergétique. L'analyse financière est combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). A titre indicatif, les critères ESG peuvent être la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les Droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). La note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du fonds après élimination des 20 % des plus mauvais émetteurs. Au minimum 90 % des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- exclusions spécifiques au fonds : énergies fossiles
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.
- Thématique (Sélection de sociétés européennes ayant des activités dans la thématique des technologies vertes).

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, une gestion socialement responsable, vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

3.2 Quel sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

L'analyse ESG d'Amundi est réalisée en interne. Elle est fondée sur un socle quantitatif solide, complété par une analyse qualitative approfondie réalisée par nos analystes ESG. Ils s'appuient sur 14 fournisseurs de données extra-financières afin de disposer d'une pluralité et d'une complémentarité de données.

L'analyse ESG s'appuie sur ces données pour générer des scores/notations ESG internes, des analyses de controverses ESG et des données traitées pour répondre aux exigences d'exclusion spécifiques des clients.

Certains fournisseurs ont également été choisis pour leurs données liées au climat en ce qui concerne la gestion des risques climatiques et les données relatives au CO2.

Liste de fournisseurs extra-financiers :



L'utilisation de plusieurs fournisseurs de données présente plusieurs avantages :

- Permet une plus grande couverture des émetteurs en combinant de multiples couvertures avec certains fournisseurs mieux à même de couvrir certaines régions/secteurs/classes d'actifs
- Permet à Amundi d'avoir de multiples perspectives sur l'analyse d'un émetteur sur un critère spécifique. Dans la mesure où les fournisseurs de données peuvent adopter une approche différente pour analyser un critère, l'utilisation de

multiples informations de fournisseurs de données permet à l'équipe d'analyse ESG d'avoir une vision à 360° des sujets ESG critiques et du comportement des émetteurs sur ces sujets

- Amundi a accès à des mises à jour d'analyses plus fréquentes, chaque fournisseur de données actualisant ses analyses pour un secteur donné, mais sur ses propres calendriers.

Les données ESG sont vérifiées en interne afin d'en assurer la cohérence.

Les données fournies sont traitées par un logiciel expert développé en interne afin d'appliquer les valeurs de notre référentiel et nos propres pondérations. Ensuite, l'équipe évalue les émetteurs de façon qualitative et analyse la cohérence des informations de façon systématique.

D'autres sources externes peuvent également être utilisées par les analystes :

- Les échanges entre Amundi et la direction d'une entreprise dans le cadre de l'engagement continu;
- Les rapports publiés par les entreprises ;
- Les rapports scientifiques ;
- Les textes règlementaires ;
- Les données et études sectorielles fournies par les sociétés de courtage ainsi que les informations en provenance des ONG et des organisations syndicales.

3.3 Quels principes et critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

L'analyse ESG des entreprises

L'analyse ESG des entreprises repose sur des textes à portée universelle comme le Pacte Mondial des Nations-Unies, les principes directeurs de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise, l'Organisation Internationale du Travail (OIT), etc.

L'évaluation ESG des entreprises repose sur des analyses qui sont :

- Fondamentaux : Privilégier une revue critique des données externes et un contact direct avec les entreprises
- Multicritères : L'entreprise est évaluée selon 37 critères dont 16 critères génériques, communs à toutes les entreprises quel que soit leur secteur d'activité, et 21 critères sectoriels spécifiques
- Relatif et sectoriel : Cela implique de comparer les comportements dans un secteur donné, sans tenir compte du secteur d'activité dans lequel l'entreprise opère (approche Best-in-Class)
- Prospective : Il s'agit d'identifier les risques ESG et les opportunités pour les entreprises en fonction de leur modèle économique

L'analyse d'Amundi est avant tout pragmatique. Les analystes examinent toujours les entreprises dans le contexte de leur secteur et de leur région. Ils examinent également les réglementations locales afin de comprendre les risques et les opportunités ESG auxquels sont confrontées les entreprises. Les critères sont pondérés en fonction du secteur des entreprises, du contexte régional et législatif. Plus le risque associé à un critère est important, plus le poids attribué à ce critère est important.

Les notations varient de A à G, A étant la notation la plus élevée et G la plus basse. Les notes sont ajustées sur la base des données communiquées mensuellement par les fournisseurs ESG. Les émetteurs sont suivis en permanence et toute information sur les controverses ou les alertes est instantanément prise en compte pour mettre à jour l'analyse.

En outre, les analystes affinent régulièrement leur méthodologie.

Le tableau ci-dessous présente le référentiel d'analyse d'Amundi :

	ENVIRONNEMENT	SOCIAL	GOVERNANCE
16 critères génériques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre 2. Eau 3. Biodiversité, pollution et déchets 	<ol style="list-style-type: none"> 4. Conditions de travail et non-discrimination 5. Santé & sécurité 6. Relations sociales 7. Relations clients / fournisseurs 8. Responsabilité produits 9. Communautés locales et droits de l'homme 	<ol style="list-style-type: none"> 10. Structure du conseil d'administration 11. Audit et contrôle 12. Rémunération 13. Droits des actionnaires 14. Déontologie 15. Stratégie ESG 16. Pratiques fiscales
21 critères spécifiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Voiture verte (Automobile) 2. Développement et production d'énergie alternatives et de biocarburants (Énergie/ Services aux collectivités) 3. Gestion responsable des forêts (Papier & Forêts) 4. Financement écoresponsable (Banque/ Services financiers/Assurance) 5. Assurance verte (Assurance) 6. Construction durable (Produits pour l'industrie du bâtiment) 7. Emballages et éco-design (Alimentation et Boissons) 8. Chimie verte (Chimie) 9. Recyclage du papier (Papier & Forêts) 	<ol style="list-style-type: none"> 10. Bioéthique (Pharmacie) 11. Accès aux médicaments (Pharmacie) 12. Sécurité des Médicaments (Pharmacie) 13. Sécurité des véhicules (Automobile) 14. Sécurité des passagers (Transport) 15. Fracture numérique (Télécommunications) 16. Marketing responsable (Pharma/ Banques / Services financiers diversifiés/ Alimentation et Boissons) 17. Accès aux services financiers (Banque/ Services financiers diversifiés) 18. Développement des produits sains (Alimentation et Boissons) 19. Risques liés au tabagisme (Tabac) 20. Éthique éditoriale (Média) 21. Protection des données personnelles (Logiciels) 	

L'analyse ESG des souverains

Amundi a développé une méthodologie propriétaire pour noter les entités souveraines sur les principales questions ESG auxquelles un investisseur est exposé à travers ses investissements en dette souveraine. Elle vise à évaluer les questions ESG qui sont au premier plan des politiques actuelles et passées des gouvernements ; celles-ci pourraient à leur tour se matérialiser dans la capacité d'un pays à rembourser sa dette à moyen ou long terme, ce qui représente un risque pour l'investisseur. Elle vise également à évaluer la manière dont les pays gèrent les principaux problèmes de durabilité qui contribuent à la stabilité de la société mondiale.

Il est basé sur des points de données développés par un fournisseur externe de données ESG, Verisk Maplecroft. Ce fournisseur a été sélectionné en raison de la stabilité et de la cohérence de son indicateur, de sa précision et de sa flexibilité.

Cette méthodologie repose sur une cinquantaine d'indices (ou facteurs) développés par Verisk Maplecroft, chacun de ces indices représentant une question ESG. Ces indices sont construits par le fournisseur de données externe sur la base de plusieurs points de données provenant de différentes sources. Il s'agit de bases de données externes (telles que la Banque mondiale, les Nations unies, etc.), de bases de données propriétaires ainsi que de fiches d'experts. Ces points de données sont ensuite pris en compte par le fournisseur dans un index.

Chaque indice mesure la performance des entités souveraines sur une question ESG (par exemple, la politique du carbone, le stress hydrique, les salaires décents, la corruption, etc.) Les pays sont notés sur une échelle allant de 0 (note la plus basse)

à 10 (note la plus élevée) de manière relative (c'est-à-dire que la performance d'un pays est mesurée par rapport à d'autres pays). Seuls des indices très spécifiques sont notés sur une échelle absolue (indices pour lesquels il est possible de définir un niveau optimal).

Tous les indices ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une meilleure lisibilité du score, chaque catégorie relevant d'un des piliers E, S ou G.

Pilier	Critères
Environnement	Changement Climatique
	Capital Naturel
Social	Droits de l'Homme
	Cohésion Sociale
	Capital Humain
	Droits Civils
Gouvernance	Efficacité du Gouvernement
	Environnement économique

Source : Amundi

Le score final résultant de cette agrégation est, comme pour les indices, un score entre 0 et 10, qui mesure la performance globale du pays par rapport aux questions sélectionnées.

Afin de fournir un score cohérent avec les scores ESG d'entreprise d'Amundi, le score ESG souverain est ensuite redimensionné pour se situer sur une échelle de -3 à +3. Une note est alors attribuée à chaque pays en suivant la même table de conversion que pour les entreprises.

Notation ESG	Score ESG
A	>2.5
B]1.5 ; 2.5]
C]0.5 ; 1.5]
D] -0.5 ; 0.5]
E] -1.5 ; -0.5]
F	<1.5

Source : Amundi

Comme pour les entreprises, les pays qui enfreignent une ou plusieurs directives de conformité ou une politique ESG interne sont notés G et sont exclus de tous les investissements.

3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Le fonds applique la politique sectorielle d'Amundi spécifique à l'industrie du charbon. Tout émetteur ayant des revenus provenant de l'extraction de charbon et de la production de l'électricité obtenue à partir de charbon qui ne respecte pas les seuils ci-dessous est exclu du portefeuille :

- Les entreprises développant de nouvelles activités charbon thermique*, ou
- Les entreprises réalisant plus de 25 % de leur revenu de l'extraction du charbon thermique, ou
- Les entreprises réalisant une extraction de charbon thermique de 100 MT ou plus sans intention de réduction, ou
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité au charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

* Et réalisant moins de 25 % de leurs revenus dans l'extraction du charbon.

Amundi prend en compte les éléments associés au changement climatique dans la dimension environnementale (pilier « E ») de son référentiel d'analyse ESG. L'analyse de la dimension environnementale est portée par une approche quantitative et qualitative qui cherche à identifier les risques et les opportunités environnementales les plus pertinents pour chaque secteur d'activité.

Les critères environnementaux que Amundi a retenu dans son référentiel ESG, sont pleinement intégrés dans l'analyse ESG de chaque émetteur, quel que soit leur secteur d'activité. Ces critères sont sur- ou sous-pondérés dans le score « environnemental » de l'émetteur, en fonction de leur stratégie environnementale, leurs pratiques et l'impact de leur activité sur l'environnement.

Prenons l'exemple d'un émetteur dans le secteur automobile, le score « environnemental » de l'émetteur est principalement déterminé par sa stratégie de développement de voitures vertes ainsi que par des considérations relatives à ses émissions directes (Scope 1).

La dimension environnementale de l'analyse ESG d'Amundi ne consiste pas seulement d'évaluer des critères environnementaux au sens large, tels que les émissions de gaz à effet de serre, mais elle comprend également des critères relatifs au secteur d'activité d'un émetteur (environ 4 à 5 critères).

Le tableau ci-dessous présente les critères généraux et sectoriels de l'analyse ESG d'Amundi pour la dimension environnementale :

	3 critères génériques	9 critères sectoriels
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre Eau Biodiversité, pollution et déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Véhicules verts (Automobile) Développement et production d'énergies alternatives et de biocarburants (Energie/Services aux collectivités) Sylviculture responsable (Papier et forêts) Financement éco-responsable (Banques/Services Financiers/Assurances) Assurance verte (Assurance) Construction durable (Produits de l'Industrie de la Construction) Emballage et éco-conception (Alimentation et boissons) Chimie verte (chimie) Recyclage du papier (Papier et forêts)

Source : Amundi

En outre, le fonds sélectionne des sociétés ayant une part significative de leurs chiffre d'affaires provenant d'activités vertes, participant ainsi à la transition écologique.

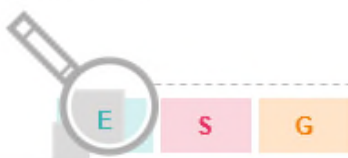
3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)

Evaluation ESG des émetteurs

Pour être efficace et précise, l'analyse ESG doit systématiquement cibler les critères majeurs relatifs au secteur d'activité de l'entreprise. La pondération affectée aux critères choisis est un élément crucial de l'analyse ESG. Sur chacun des secteurs, les analystes ESG pondèrent plus fortement 4 à 5 critères jugés clés. Plus l'entreprise fait face à un risque important pour un critère donné, plus les analystes ESG seront exigeants quant à la qualité de ses pratiques.

Exemple : Dans le secteur automobile, la question des émissions de CO2 est principalement liée aux émissions de la gamme des véhicules des constructeurs. L'analyste ESG s'intéressera donc aux investissements liés à la recherche et au développement des entreprises, non seulement dans les véhicules alternatifs (électriques, hybrides), mais aussi dans l'amélioration de l'efficacité des véhicules traditionnels. Ce critère est d'autant plus pertinent qu'il constitue à la fois un risque pour les constructeurs (risque d'amende en cas de non-respect des quotas d'émissions de CO2) mais aussi une opportunité (part de marché croissante des véhicules peu consommateurs, en raison de la croissance du coût du carburant).

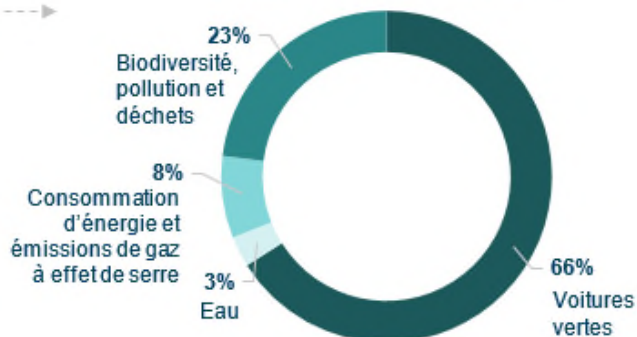
Exemple de pondération :



	E	S	G
Automobile	37%	37%	26%
Banque	24%	29%	47%
Pharmacie	41%	40%	23%

Source : Amundi.

Répartition du critère environnemental dans le secteur automobile



Notation ESG

Un module de calcul, validation et diffusion des notations ESG appelé outil SRI (Stock Rating Integrator) a été développé en 2009 par les équipes ESG Analyse et IT d'Amundi. Cet outil :

- Assure la collecte, le contrôle qualité et le traitement des scores ESG des fournisseurs
- Calcule les notations ESG des émetteurs selon la méthodologie propriétaire d'Amundi, avec un mécanisme qui diffuse la notation d'un émetteur à l'ensemble de ses sociétés détenues majoritairement
- Contrôle la qualité de la notation après le calcul
- Mise à jour des notations ESG une fois par mois
- Affiche les notations ESG de manière transparente et conviviale : Affichage de la note ESG de l'émetteur ainsi que des critères et des poids de chaque critère
- Stock plus de 10 ans de scores et de notations ESG, ce qui permet d'effectuer des tests et des recherches quantitatives.

À chaque étape du calcul du processus, les scores sont normalisés en convertissant en Z-scores (différence entre le score de l'entreprise et le score moyen du secteur, en quantité d'écarts-types).

Une fonction liée à la capitalisation boursière de l'entreprise est appliquée afin d'être plus exigeante à l'égard des grandes entreprises, qui disposent généralement de meilleurs moyens de communication.

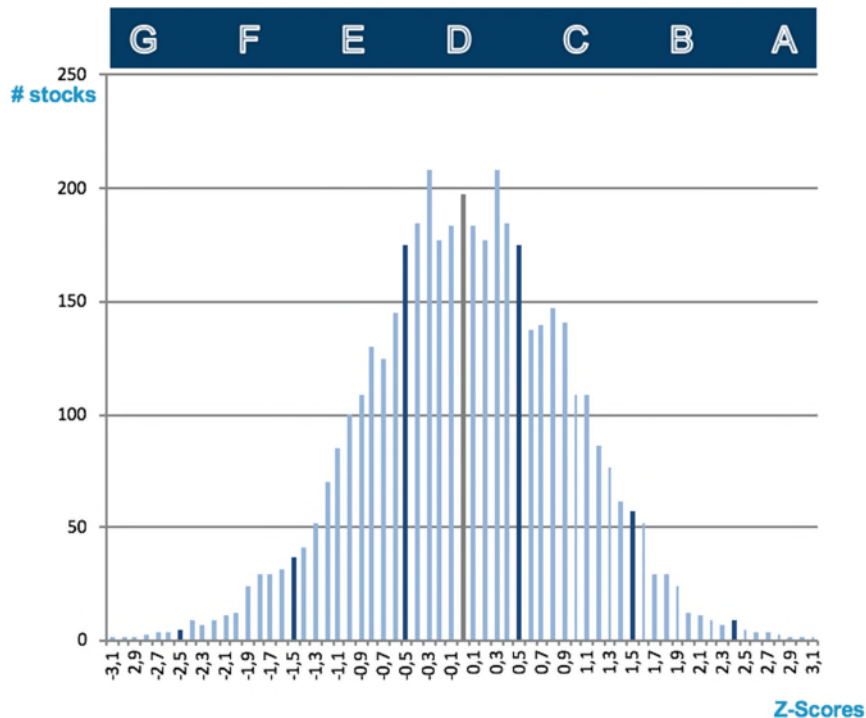
En fin de compte, chaque entreprise a donc :

- Une note ESG (environ entre -3 et +3)
- Une notation ESG, basée sur la note ESG déterminée de la manière suivante

Les scores ESG sont donc centrés sur 0, tant au niveau global qu'au sein de chaque secteur. Par conséquent, un Z-score de 2 est bien meilleur que la moyenne qui est nulle.

La note ESG est la traduction du Z-score en une échelle de niveau 7 de A à G. Chaque segment mesure une unité de l'écart-type de l'univers mondial.

Le schéma, ci-dessous, montre la répartition des émetteurs notés selon les critères ESG au niveau global :



Source : Amundi

Les émetteurs sont examinés en permanence et toute nouvelle information sur les controverses est prise en compte dans l'analyse ESG. L'analyse des controverses peut ou non entraîner un changement de notation au niveau des critères concernés ou au niveau de la notation ESG finale.

3.6 A quelle fréquence est mise à jour l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Les notations ESG sont actualisées mensuellement à partir des données transmises par les agences de notation, intégrées dans le logiciel expert et enrichies, le cas échéant, de l'analyse qualitative. L'actualité des émetteurs est suivie de façon continue, les controverses et alertes sont prises en compte instantanément pour mise à jour des analyses. En moyenne, la mise à jour complète est effectuée tous les ans. Par ailleurs, les analystes réajustent régulièrement leur méthodologie d'analyse en fonction des conclusions du Comité de notation ESG.

Analyse et suivi des controverses par les analystes ESG

L'équipe d'analyse ESG assure un suivi actif des controverses et un suivi ad hoc si nécessaire. Ce suivi permet :

- Assurer la couverture des principaux émetteurs de l'univers d'investissement d'Amundi
- Détecter les nouvelles tendances et identifier les controverses croissantes (au sein des secteurs, des questions, des zones géographiques...)
- Identifier les sociétés les plus controversées afin d'initier un dialogue avec elles si cela s'avère pertinent ou les exclure des portefeuilles, en dernier recours
- Adopter une approche proactive dans le traitement des controverses afin de ne pas être pris au dépourvu
- Protéger les clients contre le risque de réputation (associé aux titres détenus en portefeuille)

L'analyse ESG utilise principalement quatre fournisseurs de données, ainsi que RepRisk et Factiva en raison de leur spécialisation sur les controverses, ce qui est un aspect unique de l'analyse ESG. Les données sont utilisées par les analystes, qui sont en mesure de les replacer dans leur contexte, afin de permettre l'évaluation la plus objective de la controverse :

- L'analyse est basée sur des filtrages trimestriels, qui permettent à chaque analyste de confirmer les controverses existantes et nouvelles dans son secteur.
- Elle est complétée par une analyse « fondamentale » approfondie lorsqu'elle est jugée nécessaire

Pour l'analyste, l'évaluation d'une controverse devrait être structurée autour des points clés suivants :

- La multiplicité des controverses et les enjeux ESG associés
- Ampleur et portée de la controverse ou des controverses
- Réponse et mesures correctives éventuelles prises par la société
- Impact potentiel sur l'activité
- Impact potentiel sur les parties prenantes
- Source (Qualité et Visibilité)
- Durée/effet de la controverse

Impact sur les notations ESG des émetteurs

Cette analyse approfondie des controverses permet de moduler la note ESG des émetteurs de manière précise et réactive. La gravité des controverses est déterminée par l'analyse :

- La gravité des dommages causés à l'homme ou à l'environnement
- Le caractère répétitif des controverses
- La réponse fournie par la société et la qualité des mesures correctives qui doivent être ou ont été mises en place

Une attention particulière est accordée à l'analyse de la crédibilité des sources d'information et à la prise en compte des voix des communautés locales ou des ONG sur le terrain.

Le dialogue avec les entreprises vise alors à mettre un terme aux pratiques les plus problématiques. Parfois, le dialogue est mené dans un cadre collaboratif comme par le biais des UNPRI pour s'assurer que les investisseurs conservent une voix unifiée et que l'entreprise en question est en mesure de passer plus de temps à résoudre les problèmes et moins de temps à s'engager auprès d'un grand nombre d'investisseurs.

En cas de controverse jugée très grave (violation grave et répétée d'un des 10 principes du Pacte Mondial par exemple) et si la société ne met pas immédiatement en place les mesures correctives nécessaires, l'analyste propose que la notation ESG soit modifiée en notation G (le niveau de notation le plus faible) au comité de notation ESG d'Amundi. Si le cas est validé par le comité de notation, la valeur est alors exclue des portefeuilles d'Amundi.

4. Processus de gestion

4.1 Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la définition de l'univers d'investissement du portefeuille ?

La stratégie vise à identifier toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, qui tirent une part significative de leur chiffre d'affaires d'activités liées au développement durable et la transition énergétique sur le marché des actions européennes.

L'univers d'investissement retenu est l'indice MSCI Europe IMI qui est l'indice le plus représentatif des actions européennes de toutes capitalisations, qui représente environ 1 400⁴ valeurs cotées sur les 15 principaux marchés développés européens.

A noter, le fonds peut également sélectionner des valeurs européennes hors de l'indice MSCI Europe IMI à partir du moment où elles répondent aux critères de sélection et de gestion du portefeuille (exemple des introductions en bourse dont l'éligibilité est validée par les analystes internes ISR).

Afin de respecter les règles strictes imposées par Amundi à tous ces fonds ISR, l'univers éligible est d'abord réduit aux émetteurs présentant les meilleurs profils ESG, c'est-à-dire, en excluant les émetteurs notés de E à G et en conservant ceux bénéficiant d'une note ESG de A à D.

Pour concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont considérés selon une combinaison d'approches : exclusions normatives et sectorielles, Best-in-Class, Thématique et engagement.

1. Le fonds applique la politique d'exclusion d'Amundi qui inclut les règles suivantes :

- les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...);
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial*, sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr)

2. Via une approche « best in class », le fonds cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

Le fonds applique également les règles d'intégration ESG suivantes :

- exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ; en cas de dégradation de notation des émetteurs en dessous de E, la société de gestion décidera de céder les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs ;
- la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du fonds après élimination des 20 % des plus mauvais émetteurs
- 90 % des titres en portefeuille font l'objet d'une notation ESG.

3. Via une approche Thématique, l'équipe de gestion procède au sein de l'univers éligible à l'identification des valeurs rattachées à la thématique du fonds. Les valeurs doivent afficher un chiffre d'affaires minimum de 20 % dérivé des secteurs d'activité durable définis par l'équipe de gestion.

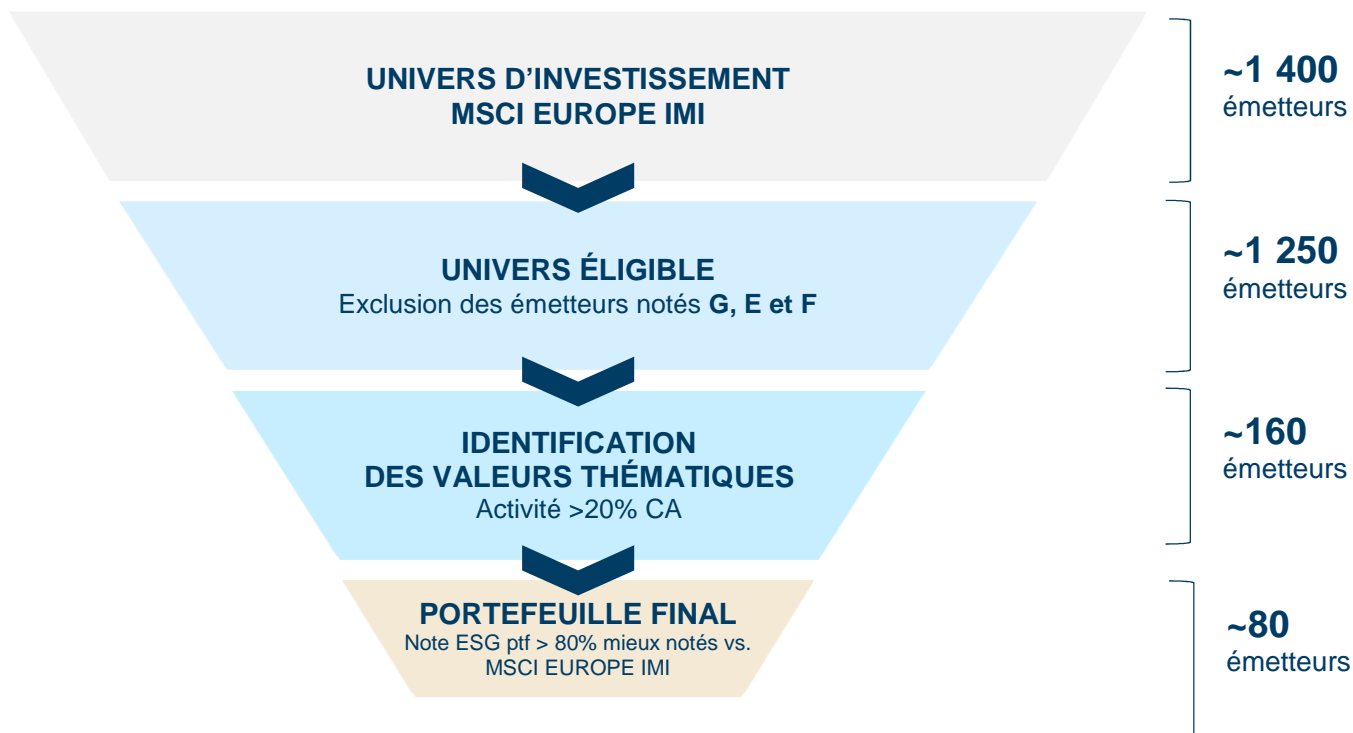
⁴ Chiffres indicatif à fin avril 2020 – source MSCI

- **L'efficacité énergétique**
 - **A titre d'exemple :**
 - Distribution électrique et éclairage
 - Matériaux de construction,
 - Transports (voiture électrique, transport public, batteries)
 - Promoteurs Immobiliers
- **Les services et technologies liées aux énergies renouvelables :**
 - **A titre d'exemple :**
 - Solaire, éolien, géothermie, hydro-énergie, biomasse (bio fuels, biochimie, bioénergie),
 - Services d'environnement (ingénierie, capture de CO2, contrôle et test de pollution).
- **La gestion de l'eau et des déchets :**
 - **A titre d'exemple :**
 - Eau : distribution, retraitement, équipement, désaliénation,
 - Déchet: traitement, équipement, recyclage.
- **L'agriculture durable :**
 - **A titre d'exemple :**
 - Forêt : Exploitation
 - Agriculture: Production

A l'issue du processus de sélection des titres, le portefeuille final doit présenter une note ESG moyenne au moins supérieure aux 80 % des titres les mieux notés du MSCI Europe IMI.

Sélectivité d'Etoile Développement Durable

Les émetteurs combinant les meilleurs fondamentaux d'un point de vue ESG et financier déterminent l'univers éligible.



Source : Amundi. Information données à titre illustratif au 31/12/2020

4.2 Comment le changement climatique est-il pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Tous les éléments relatifs au changement climatique sont pris en compte dans les critères ESG (Cf. question 3.3 et 3.4).

4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Le portefeuille (via son fonds maître Amundi Valeurs Durables) ne peut contenir systématiquement (structurellement et en permanence) des actifs qui ne font pas l'objet d'une évaluation ESG. Des dérogations temporaires pour des raisons techniques sont autorisées. Par exemple : l'indisponibilité temporaire de données ESG sur les introductions en bourse, les petites capitalisations, etc.

4.4 Le processus d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Pas de changement notable au sein du processus d'évaluation ESG au cours des douze derniers mois.

4.5 Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Aucun investissement n'est réalisé dans des organismes solidaires par le fonds.

4.6 Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Le fonds (via son fonds maître Amundi Valeurs Durables) peut pratiquer le prêt ou l'emprunt de titres par référence au code monétaire et financier. En vue d'exercer des droits de vote, les titres des entreprises françaises sont automatiquement rapatriés. Les titres des émetteurs des autres zones sont rapatriés dans la mesure du possible.

4.7 Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Dans le cas de souscriptions, rachats, ou encore tombées de dividendes, les fonds utilisent régulièrement des instruments dérivés. Ils représentent généralement moins de 5 % et au maximum 10 % de l'actif du fonds. Ainsi, il n'y a pas d'impact significatif sur la qualité ESG des fonds.

4.8 Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Le fonds (via son fonds maître Amundi Valeurs Durables) est autorisé à détenir jusqu'à 10 % de son actif en parts ou action d'OPC.

5. Contrôle ESG

5.1 Quelles sont les procédures de contrôle interne et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Les critères ESG sont intégrés au dispositif de contrôle d'Amundi. Les responsabilités sont réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes de Gestion elles-mêmes et le second niveau de contrôle réalisé par les équipes de gestion des risques, qui peuvent contrôler en permanence la conformité des fonds à leurs objectifs et contraintes ESG. La Direction des risques fait partie intégrante de la gouvernance "Investissement Responsable" d'Amundi. Ils surveillent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets. Les règles ESG sont suivies par les équipes de gestion des risques au même titre que les autres contraintes de gestion, et s'appuient sur les mêmes outils et les mêmes procédures. Les règles ESG intègrent nos politiques d'exclusion, ainsi que les critères d'éligibilité et les règles spécifiques aux fonds.

Ces règles sont suivies de manière automatisée à partir d'un outil de contrôle propriétaire, avec :

- Des alertes pré-négociation ou alertes de blocage, notamment pour les politiques d'exclusion ;
- Des alertes post-négociation : les gérants reçoivent une notification des dépassements potentiels pour pouvoir les régulariser rapidement.

Enfin, conformément au cahier des charges du label ISR, en cas de dégradation de la note ESG moyenne du portefeuille par rapport à la note ESG moyenne de son univers de référence retraité des 20 % plus mauvaises valeurs, des mesures correctives sont prises dans un délai d'une semaine maximum.

6. Mesure d'impact et reporting ESG

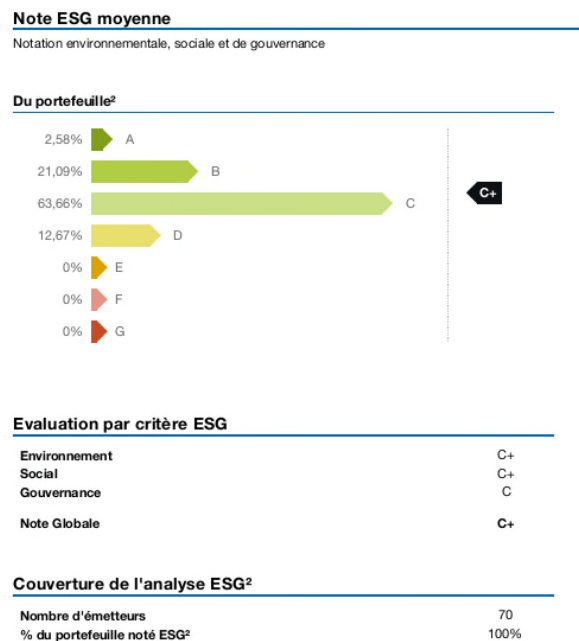
6.1 Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

L'évaluation de la qualité ESG du portefeuille est fournie mensuellement avec le reporting financier du fonds. Il permet de visualiser les notations ESG du portefeuille (de A à G, A étant la notation la plus élevée et G la plus basse) et de comparer ce portefeuille à d'autres notations de son univers d'investissement. Les données proviennent de la configuration créée par nos équipes informatiques et connectée aux outils de notation et de gestion ESG.

Le rapport ESG comprend les sections suivantes :

- Définition des critères ESG,
- La Note ESG moyenne du portefeuille
- L'évaluation pour chaque critère ESG
- La couverture de l'analyse ESG

Ci-dessous un exemple de reporting ESG :



Source : Amundi

6.2 Le cas échéant, quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

En complément du reporting ESG standard, Amundi produit des indicateurs d'impact ESG pour les fonds ouverts ayant obtenu le label Investissement socialement responsable (ISR) de l'État français.

Il existe quatre indicateurs d'impact pour évaluer la qualité ESG d'un portefeuille. Quatre indicateurs représentatifs du respect de l'environnement, du social, de la gouvernance et des droits humains ont été identifiés. Pour chaque indicateur, l'objectif du gérant est de délivrer un score de qualité supérieure à celui de son indice de référence⁵. L'équipe de gestion s'engage à ce que le portefeuille batte l'univers d'investissement sur l'indicateur « environnement », émissions carbone (tCO₂e) par million d'euros de chiffre d'affaires (Scope 1, 2 et 3) pour une société sélectionnée par rapport à un groupe de sociétés comparables.

Tous les indicateurs illustrent les scores du portefeuille par rapport à l'indice de référence :

Au 31/12/2020, les indicateurs d'impact présentés ont évolué de la manière suivante :

1. Indicateur Environnement

Indicateur inchangé : Intensité en émissions carbone. Ces données sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO₂, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO₂.

Définition des scopes :

- Scope 1 : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.
- Scope 3 : L'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, dans ce reporting nous faisons le choix de n'utiliser qu'une partie du scope 3 : les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer.

2. Indicateur Social

Précédent indicateur : pourcentage moyen de femmes au Conseil d'Administration. Nouvel indicateur au 31/12/2019 : pourcentage moyen de femmes managers. Cet indicateur permet de prendre en compte de façon plus globale la promotion des femmes dans l'entreprise. Fournisseur de données : Refinitiv.

3. Indicateur Gouvernance

Indicateur inchangé : pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Changement de fournisseur au 31/12/2019 : Refinitiv.

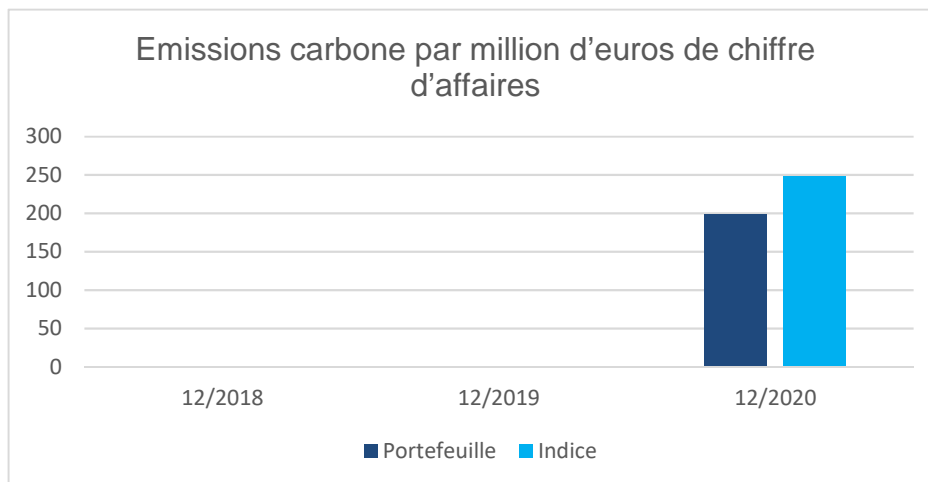
4. Indicateur Respect des Droits Humains

Précédent indicateur : pourcentage moyen des salariés représentés dans les conventions collectives. Nouvel Indicateur au 31/12/2019 : pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Cet indicateur permet de mieux prendre en compte les enjeux fondamentaux des droits humains. Fournisseur de données : Refinitiv.

⁵ Objectif mis en place à compter de Septembre 2019. Il est toutefois possible que de manière ponctuelle cet objectif ne soit pas atteint.

ENVIRONNEMENT

Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonne de CO2 équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros de chiffre d'affaires)

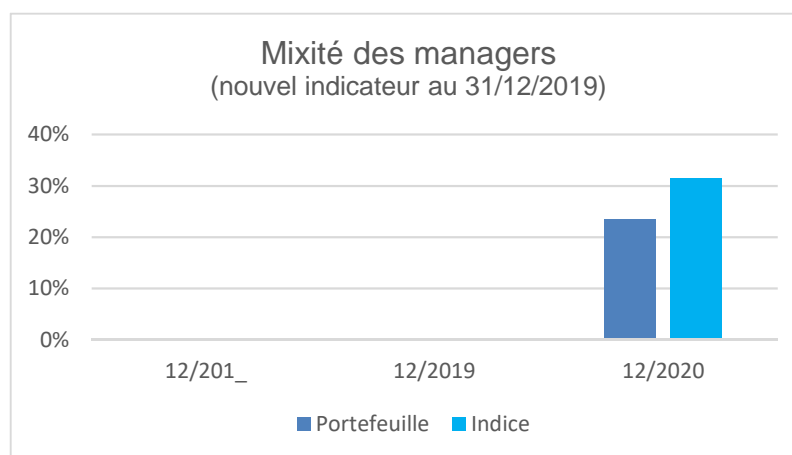


Source Amundi - Trucost – Indice : MSCI EMU

Couverture	déc-18	déc-19	déc-20
% couverture portefeuille			98.8%
% couverture indice			98.9%
encours sous gestion (€)			2 084 716 286

SOCIAL

Cet indicateur mesure le pourcentage moyen de femmes ayant un poste de manager.

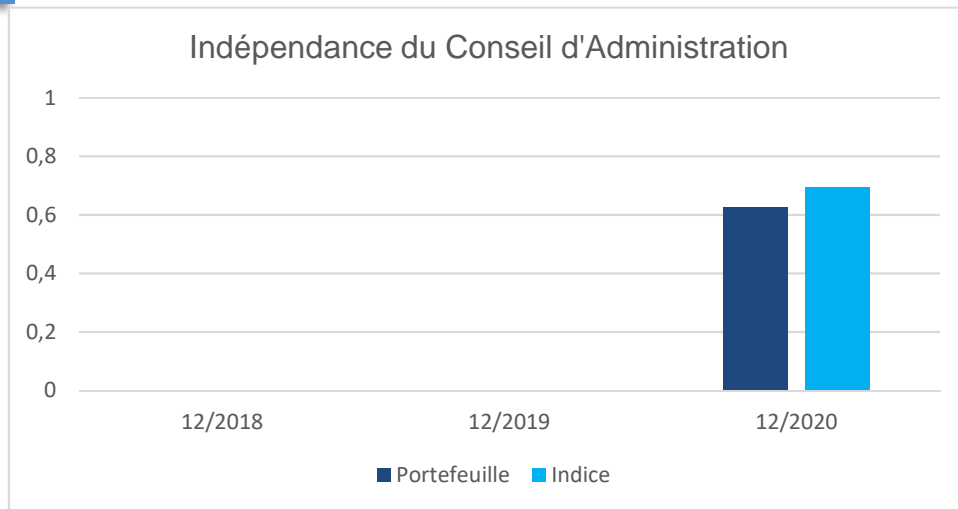


Source Amundi - Refinitiv - Indice : MSCI EMU

Couverture	déc-18	déc-19	déc-20
% couverture portefeuille			78.3%
% couverture indice			83.5%
encours sous gestion (€)			2 084 716 286

GOUVERNANCE

Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les conseils d'administration

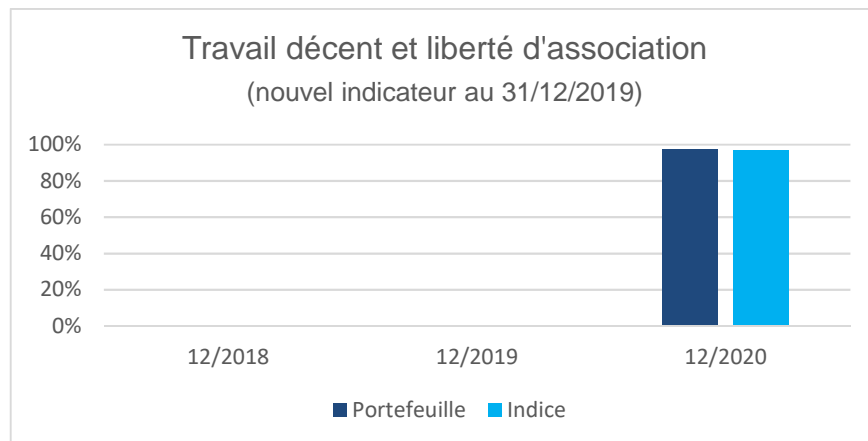


Source Amundi – Refinitiv - Indice : MSCI EMU

Couverture	déc-18	déc-19	déc-20
% couverture portefeuille			96.8%
% couverture indice			96.7%
encours sous gestion (€)			2 084 716 286

Respect des droits Humains

Cet indicateur mesure le pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales.



Source Amundi - Refinitiv - Indice : MSCI EMU

Couverture	déc-18	déc-19	déc-20
% couverture portefeuille			96.8%
% couverture indice			96.7%
encours sous gestion (€)			2 084 716 286

6.3 Quels sont les supports media permettant d’informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Amundi fournit aux investisseurs une multitude de documents sur son approche Investissement Responsable et les enjeux ESG. Il s'agit notamment de sa politique Investissement Responsable, sa politique de Vote, des codes de transparence des OPC concernés, des documents de recherche, des analyses sectorielles, des rapports d'engagement, des brochures sur les Solutions d'Investissement Responsable et les Ambitions d'Amundi RI, etc. Cette documentation est accessible sur le site Internet d'Amundi en cliquant sur le lien suivant : <https://le-groupe.amundi.com/Un-acteur-engage/Documentation>

Le tableau ci-dessous synthétise la documentation disponible :

Nom du document	Table des matières	Fréquence	Méthode de transmission
Ambition ESG des entreprises 2021	Les ambitions d'investissement responsable d'Amundi seront menées à bien d'ici 2021	-	Website amundi.com
Rapport annuel PRI	Rapport annuel d'Amundi sur ses obligations de reporting ESG découlant de son adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)	Annuelle	Website amundi.com
Rapport d'engagement	Détails du processus d'engagement d'Amundi, résultats de notre dialogue et engagement avec les entreprises sur des sujets liés aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance	Annuelle	Website amundi.com
Politique d'Investissement Responsable	Politique IR d'Amundi	Annuelle	Website amundi.com
Politique de vote	Cadre analytique de la politique de vote d'Amundi	Annuelle	Website amundi.com
Rapport sur les droits de vote et le dialogue avec les actionnaires	Mise en œuvre de la politique de vote d'Amundi https://legroupe.amundi.com/Sites/Amundi-Corporate/Pages/Legal-Documents/Resultats-de-Votes	Annuelle	Website amundi.com
Reporting ESG	Pour les OPC ISR : Les notations ESG du portefeuille, celles de son indice de référence et/ou de l'univers d'investissement Indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance	Mensuelle	Website amundi.com
Code de transparence ISR	AFG-FIR/Code de transparence EuroSIF des fonds ISR Amundi	Annuelle	Website amundi.com
Reporting d'impact social	Pour les OPC à impact social : Détail des investissements d'impact social par thème (emploi, logement, santé, éducation, services à but non lucratif, solidarité internationale, environnement), liste des entreprises d'impact social financées, et témoignages	Annuelle	Website amundi.com

6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d’engagement ?

Amundi publie les résultats de sa politique de vote et de sa politique d’engagement chaque année. Veuillez trouver plus d’informations sur le site : <https://le-groupe.amundi.com/Un-acteur-engage/Documentation>

Ce document est fourni à titre d'information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel doit consulter la documentation réglementaire des OPC agréés par l'Autorité des Marchés Financiers dont le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») en vigueur, disponible sur le site www.amundi.com ou sur simple demande au siège social de la société de gestion.

L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DICI et le prospectus).

Les OPC n'offrent aucune garantie de performance. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs.

Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale).

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que l'expression est définie par la «Regulation S» de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus du ou des OPC décrits dans ce document.

Informations réputées exactes au 30/06/2021.

Reproduction interdite sans accord exprès de la Société de Gestion.

Étoile Gestion

Société Anonyme au capital de 29 000 010 euros

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le N°GP 97002

Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75 015 Paris

784 393 688 RCS PARIS

www.etoile-gestion.com